Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 59 (1949-1950)
Heft: 7

Rubrik: Propos en marge

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

doit considérer que l'on a retrouvé la trace de la plus grande partie des Suisses qui sont encore en vie. Il faut malheureusement admettre que nos 262 compatriotes auront probablement péri au cours des combats ou durant leur fuite. Toutefois, nos représentations diplomatiques à l'étranger ont reçu les instructions de poursuivre les démarches jusqu'à ce qu'on ait une certitude quant au sort de ces personnes.

En ce qui concerne les 38 Suisses détenus dans des camps de Russie ou de la zone orientale d'Allemagne, ils appartiennent à cette catégorie de cas particuliers où il est extrêmement rare qu'une intervention soit couronnée de succès. C'est ainsi que les neuf Suisses se trouvant dans les camps d'Allemagne orientale ont été condamnés au travail forcé et internés dans des camps de concentration par des tribunaux réguliers, pour avoir commis des délits mineurs tels que port illégal d'armes ou autres infractions aux lois visant à assurer la sécurité de l'Etat. On peut toutefois conserver l'espoir que ces camps de travail forcé seront supprimés dans un proche avenir et que nos compatriotes pourront ainsi être libérés. Même dans ces cas où des Suisses ont été jugés et condamnés par des tribunaux réguliers, les autorités de notre pays sont intervenues auprès de l'Administration militaire soviétique de Berlin afin de demander la libération de ces compatriotes.

Quant aux 29 Suisses détenus dans des camps de Russie, huit d'entre eux possèdent aussi la nationalité allemande et 19 ont fait du service dans la *Wehrmacht*; ils sont donc considérés juridiquement comme des prisonniers de guerre et ont été répartis dans divers camps de travail. Dans ces cas, également, notre légation à Moscou est intervenue en faveur de nos nationaux et à même obtenu certains résultats, en dépit des grosses difficultés auxquelles elle s'est heurtée.

La confiance dont jouit partout la Croix-Rouge et les efforts déployés par ses nombreux services de recherches ont fait beaucoup pour assurer le succès de cette action.

Hugues Faesi.

PROPOS EN MARGE

. . . et gens en marge!

Par Samuel Chevallier

J'ai vu l'autre jour, à Paris, une scène charmante.

C'était devant le Café Weber, à la rue Royale, en pleine circulation. La terrasse était comble de gens qui profitaient d'une des rares éclaircies de cet avril grincheux.

Arrive un famélique porteur d'une barre de fer qu'il dépose sur le trottoir. Le vrai famélique: pas de chaussettes, un reste de «bleus» surmonté d'une vague pèlerine des stocks américains, une casquette. Là-dedans, un tout petit bonhomme sur lequel on aurait eu peur de souffler, tant il était minceolet...

Or, il se trouve que le métier de cet homme est de faire des exercices de force! Ben oui, il a choisi cela.

Et si toutes les dames de la bonne société qui ont choisi de prendre des leçons de chant avaient une jolie voix, on pourrait se moquer du bonhomme! Notre vie est faite de ces amours malheureux.

Alors, après s'être congrûment craché dans les mains, notre gars a entrepris de nous démontrer ses capacités herculéennes en faisant des poids (levé, posé, arraché...) avec sa barre de fer. Une barre qui devait bien peser dans les huit kilos cinq cents, j'imagine.

On en était mal à l'aise pour lui.

Arrive un agent de police, casquette plate et pèlerine sur le bras. Tout en exécutant un exercice très difficile (!) notre bonhomme jette un coup d'œil à l'agent. Inquiet? Même pas. Prudent, disons... Puis rassuré. Ces gens-là ont le flair.

En effet l'agent passe, s'arrête, sourit et lui jette: «Fais attention de ne pas lâcher ton machin sur les pieds d'un passant. Ca pourrait quand-même lui faire mal!» Et il s'en va.

Vous savez qu'à la terrasse de chez Weber, il y a surtout des étrangers. Ils étaient ravis. Cet agent, avec sa bonhomie, son «quand même» qui résumait admirablement la situation, et cette façon de laisser ce pauvre diable gagner sa vie au mépris de tous les règlements, en a appris plus long à tous ces étrangers, moi compris, que bien des pages de littérature sur le fond d'humanité qui caractérise la France.

Ainsi donc, en plein centre de Paris, au point le plus congestionné, il y a place pour autre chose que pour le règlement, la loi, la circulation, les services publics. Il y a place, tout bonnement, pour ce minable qui essaie de gagner sa croûte en apitoyant les touristes.

...C'est un exemple à méditer.

Car on ne saura jamais à combien de pauvres diables on a cassé les reins en voulant tout réglementer, concessionner, mettre sous patente.

Et qu'est-ce qu'on en a de plus? Ces irréguliers que l'on pourchasse, on en fait des assistés.

Ils coûtent plus cher... et ils cessent d'être libres.

C'est pourtant une belle chose, un homme libre.

Et je crois que chez nous on a le tort de confondre trop souvent l'ordre avec l'alignement, lequel n'est qu'un ordre apparent. Un faux ordre.